



HAL
open science

Moratoire

Franck Latty

► **To cite this version:**

Franck Latty. Moratoire. Valère NDIOR (dir.), Dictionnaire de l'actualité internationale, Paris, Pedone, 2021, pp. 372-374., pp.372-374, 2021. hal-03200267

HAL Id: hal-03200267

<https://hal.science/hal-03200267>

Submitted on 16 Apr 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Moratoire

V. aussi Accord ; Boycott ; Gel ; Peine de mort ; Unilatéral

« *L'ONU impose un moratoire sur les rediffusions de Sissi* » (@le_gorafî, 29 déc. 2011)

L'annonce du compte Twitter parodique moque autant l'indigence des programmes de la télévision française au moment des fêtes de fin d'année que la propension des médias, et de leurs fournisseurs de matière première, à utiliser à tout-va le terme « moratoire ». Il est vrai que tout y passe : la lapidation, l'élevage intensif, les travaux ou les trottinettes dans Paris, les compteurs Linky, les OGM... Et si l'ONU n'en « impose » guère en pratique, l'actualité internationale regorge d'appels à moratoire sur des sujets les plus divers : la peine de mort, les tirs de missile, la colonisation israélienne des territoires palestiniens occupés, la chasse à la baleine comme la pêche du cabillaud etc.

Dérivé de l'adjectif latin *moratorius* (« qui retarde »), le terme appartient dès l'origine à la sphère juridique : il désigne la suspension de l'exigibilité d'une créance ou d'une action en justice. Par extension, il vise le « [f]ait de suspendre une action, un processus (généralement dans un contexte politique) » (Trésor de langue française informatisé, www.atilf.fr/tlfi). En ce sens, il est un synonyme, plus solennel en raison de son pedigree de droit romain, de « suspension », de « gel » (ex. : « L'Allemagne prolonge de six mois le gel de ventes d'armes vers Ryiad », publié le 29 mars 2019 sur www.rfi.fr), ou dans la plupart des cas d'« interdiction temporaire ».

Dans l'actualité internationale, la demande de moratoire nourrit le débat politique (ex. : « Nous appelons à un moratoire sur les traités de libre-échange transatlantiques », tribune de quatre députés français *Le Monde*, 11 oct. 2016). Elle a un écho particulier lorsqu'elle émane des États ou des organisations internationales. Ainsi du moratoire sur la peine de mort auquel l'Assemblée générale de l'ONU appelle, sans pouvoir l'imposer, avec régularité (ex. : résolution 73/175, « Moratoire sur l'application de la peine de mort », 17 déc. 2018).

Au-delà de l'incantation, les moratoires effectivement mis en place peuvent l'être de manière unilatérale (ex. : « La Centrafrique décrète un moratoire sur l'exploitation des diamants », lepoint.fr (avec AFP), 5 juin 2013 ; « Interdiction de la transhumance frontalière : le Bénin accorde un moratoire au Niger », netafrique.net, 17 fév. 2020), ou prendre la forme d'une action collective. Dans ces cas, le moratoire est susceptible d'être formalisé dans un accord international. Le terme « moratoire » se trouve ainsi dans certains instruments (v. le règlement annexé à la convention baleinière internationale, cité au § 232 de l'arrêt de la CIJ de 2014 dans l'affaire de la *Chasse à la baleine dans l'Antarctique*). Dans d'autres traités, même si le terme est absent, l'expression « moratoire » est couramment employée pour décrire des mesures réversibles d'interdiction, découlant par exemple de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (au sujet de l'interdiction pour cinq ans du commerce des œufs d'esturgeon de la mer Caspienne, v. A. Denis, « Le caviar n'a plus rien de sauvage », post du 23 déc. 2011 publié sur www.slate.fr), ou du Protocole de Madrid qui interdit l'exploitation de l'Antarctique pendant une durée minimale de 50 ans (« Il faut un moratoire de 50 ans pour l'Arctique », tribune *Le Monde*, 16 oct. 2015).

Le moratoire a pour objet des pratiques établies ou nouvelles qui, sans être nécessairement illégales, tendent à être perçues par ses promoteurs comme nocives. Il vise à y mettre un terme à titre provisoire et conservatoire – par exemple pour assurer la survie d'une espèce menacée (v. « Cinq pays africains réclament une prolongation du moratoire sur le commerce de l'ivoire », *Le Monde*, 13 fév. 2014). S'agissant de situations nouvelles, il peut constituer une mise en œuvre du principe de précaution (« Aux États-Unis, le Sénat envisage un moratoire sur la reconnaissance faciale », *Le Figaro*, 13 fév. 2020). Il est aussi une manière de maintenir le

Franck LATTY, « Moratoire », in Valère NDIOR (dir.), *Dictionnaire de l'actualité internationale*, Paris, Pedone, 2021, pp. 372-374.

statu quo en repoussant la prise de décision (autorisation, encadrement, interdiction) sur une question controversée, voire de revenir sur une décision mal inspirée à l'origine d'un mouvement de boycott international (« Brunei annonce un moratoire sur la peine de mort en cas d'homosexualité et d'adultère », *Le Monde*, 6 mai 2019).

Dans certains cas, le provisoire aura vocation à perdurer, en raison d'un effet « cliquet » bloquant les retours en arrière (M. Duclaux de l'Estoille, *Les stratégies juridiques en vue de l'abolition universelle de la peine de mort*, Paris, Pedone, 2020, pp. 321 et s.). Le moratoire est en ce sens un jalon annonçant des mesures plus radicales, comme le président de la Gambie l'a admis en proclamant « un moratoire sur l'application de la peine capitale, première étape vers son abolition » (« En Gambie, le président Adama Barrow annonce un moratoire sur la peine de mort », *Le Monde*, 19 fév. 2018). Néanmoins, par définition, le moratoire n'est pas définitif : il n'est donc pas rare qu'un retour à la situation antérieure intervienne (ex. : « Le Japon reprend la chasse à la baleine : est-ce vraiment une catastrophe ? », *Le Parisien*, 1^{er} juillet 2019 ; « Corée du Nord : Kim Jong-un annonce la fin du moratoire sur les essais nucléaires et une nouvelle arme », *Le Monde*, 31 déc. 2019). Un moratoire sur le moratoire ? Un mouvement réactionnaire, trop souvent.

F. LATTY